

Les voitures radars dévoilées sur Internet

Trois véhicules utilisés dans le département par les forces de l'ordre sont désormais identifiables sur un site Web. La publication de ces données fait beaucoup parler.

C'EST LA DISCRÉTION qui fait leur force. A l'avenir pourtant, rouler incognito au milieu d'un flot de circulation pourrait s'avérer impossible pour les voitures radars de la police et de la gendarmerie nationale. La « faute » à un site Internet dont le lien circule à toute vitesse sur la Toile. Son nom : www.radarmobilnouvellegeneration.com. Département par département, RMNG dévoile la liste des véhicules équipés de radars embarqués. Selon le site, trois voitures sévissent sur les routes et autoroutes de l'Oise.

Pas d'incidence sur l'efficacité des véhicules

D'un simple clic, l'internaute découvre une fiche signalétique complète des fameux équipements mobiles de terrain (EMT). Tout y est : la marque de la voiture, le modèle, la couleur, le service auquel elle est affectée. On apprend ainsi que les gendarmes de l'Oise utilisent une Mégane Renault cinq portes marron foncé ou une Peugeot 208 gris clair et que, sur l'A 1, les CRS Ile-de-France Nord s'installent eux aussi au volant d'une Peugeot 208. Même l'immatriculation des véhicules figure sur le site. Une immatriculation que l'état-major de la gendarmerie tenait pourtant à garder secrète lors de la présentation à la presse, en mai 2013, de la redoutable Mégane Renault.

Aujourd'hui, le secret est éventé.

Mais la fuite ne semble pas contrarier les autorités. « Il faut quand même être très fort pour parvenir à lire les plaques d'immatriculation des voitures que l'on croise, relève le colonel Marc Boget, patron du groupement de gendarmerie de l'Oise. Quant aux descriptifs des véhicules, il n'est pas non plus préjudiciable. Si tous les automobilistes lèvent le pied chaque fois qu'ils aperçoivent une Mégane Renault marron, cela pourra même être bénéfique. » En clair, l'efficacité des équipements mobiles de terrain ne devrait pas être altérée par les informations rendues publiques sur le site Internet.

Il faut dire que les voitures radars dernière génération disposent d'un bel éventail d'atouts. Bijoux de technologie, ces équipements sont en mesure de détecter les bolides qui les dépassent ou qui les croisent. En mode stationnaire ou noyés au beau milieu du trafic. De jour comme de nuit. En outre, les EMT peuvent contrôler jusqu'à trois voies de circulation en même temps et flasher jusqu'à sept automobilistes à la minute. Le déclenchement des prises de vue est commandé automatiquement par la machine lorsque celle-ci détecte le passage d'un véhicule dont la vitesse est supérieure au seuil prédéterminé. Une mécanique de précision qui a permis aux trois voitures banalisées d'établir pas moins de 5 000 procès-verbaux en 2014.

DAVID LIVOIS



Trois voitures radars circulent actuellement dans l'Oise. Ces bijoux de technologie ont permis de dresser plus de 5 000 procès-verbaux en 2014. (LP/Arnaud Journals.)

« Rien n'interdit à ces sites d'exister »

M^e Rémy Josseaume, expert en droit automobile

Un site comme « www.radarmobilnouvellegeneration.com » est-il légal ? Le jugement rendu mercredi dans l'Aveyron pourrait laisser penser que non. Le tribunal correctionnel de Rodez a en effet condamné les membres d'un groupe Facebook qui signalait la localisation de radars automatiques à un mois de suspension de permis. « Mais ce jugement n'est pas définitif, insiste M^e Rémy Josseaume, expert en droit automobile qui défend les prévenus de Rodez. Nous avons

fait appel et cette décision ne fait pas encore jurisprudence. » L'avocat poursuit : « Dans un Etat de droit, ce qui n'est pas interdit est par définition autorisé. On ne peut pas publier la photo du visage d'un policier ou d'un gendarme mais, en revanche, rien n'interdit de publier des photos et des descriptifs de véhicules. Qu'il s'agisse de voitures d'EDF, de la police nationale ou de la gendarmerie. Je le répète, aucun texte n'interdit à ces sites d'exister. »

« Ça vaut le coup d'apprendre par cœur le numéro de la plaque »

Marc, conseiller commercial

Marc a parcouru plus de 50 000 km ces huit derniers mois. Conseiller commercial, ce Complégnois a des clients sur près de dix départements. Connaître la description et la plaque d'immatriculation des voitures avec des radars embarqués le rend perplexe. « En théorie, ça peut marcher, mais en pratique j'ai un doute. Quand je roule, je pense à mes prochains rendez-vous, je ne serai pas suffisamment attentif pour reconnaître ces voitures. Et si c'était le cas ce serait certainement trop tard ! Les gendarmes m'auraient vu avant... » Marc passe ses journées sur la route et sa vigilance est souvent soumise à rude épreuve. « Quand j'ai un rendez-vous toutes les deux

heures, par exemple, je dois parfois appuyer sur l'accélérateur, sinon l'ensemble de mon planning est décalé et les retards se cumulent. J'ai beau faire attention, il m'arrive encore de me faire avoir par un radar, qu'il soit fixe ou mobile. » Si au début son entreprise était concillante et ne communiquait pas les noms des conducteurs flashés, le nombre de ses employés pris en faute et la fréquence de ces infractions l'ont fait changer d'avis. « Avant, on ne payait que les amendes, maintenant, on nous retire également nos points. Or, si on n'a plus de points, on n'a plus de travail ! Ça vaut peut-être le coup d'apprendre par cœur le modèle et le numéro de plaque de ces voitures tout compte fait. »

S.F.